

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n°2025-01-585

**Objet : Transition énergétique**  
**Signature de la convention de partenariat pour l'accueil de l'espace conseil France Rénov' (ECFR) Sud Gard**

Séance du 28 janvier 2025

Date de convocation : 21 janvier 2025

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7

Membres votants présents : 7

Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Titulaires avec voix délibérative :**

P. Martinez, V. Martin, J. Rosier-Dufond, A. Brundu, T. Agnel, T Féline, P. Gras

**Absents excusés :**

J. Gravegeal, J. Denat

**Rapporteur : M. Pierre Martinez**

**Exposé :**

Depuis octobre 2021, le PETR Vidourle Camargue accueille dans ses locaux le guichet unique Rénov'Occitanie « SUD GARD », piloté par le CAUE 30 qui met à disposition 2 agents pour le territoire (côté gardois). Cette démarche se déclinait par une convention de partenariat du Guichet unique avec chaque EPCI gardoise.

Pour mémoire les missions du guichet unique étaient :

- D'animer la dynamique territoriale : stimulation de la demande / structuration de l'offre,
- D'assurer un service d'information et conseil, neutre et gratuit, auprès des privés en délivrant une information de premier niveau et en assurant un conseil personnalisé,
- De déployer une offre d'accompagnement auprès des bénéficiaires afin qu'ils engagent des travaux de rénovation énergétique.

Cette mutualisation a permis notamment d'implanter des relais sur le territoire (permanences réparties entre les EPCI sur 8 communes et de nombreuses animations).

Le dispositif du guichet unique évolue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 vers le PACTE TERRITORIAL France RENOV. Sur le principe que les quatre EPCI gardois s'engagent auprès du CAUE pour mutualiser la mise en œuvre du dispositif, le PETR Vidourle Camargue prévoit de reconduire l'accueil des agents et mettre à disposition :

- 2 Bureaux (ces locaux n'ont pas vocation à recevoir les usagers),
- 1 Place de parking,
- Connexion internet,
- Imprimante/scanner,
- Accès salle de réunion 20 personnes et matériel de projection (sur réservation),
- Accès commodités (coin cuisine, toilettes).

Au niveau ingénierie, à travers la coordination de l'animation territoriale portée par le CAUE 30 :

- Soutien et suivi de la mission par la direction du PETR,

- Appui à l'organisation des comités techniques (2/an) et de pilotage (1/an)
- Soutien à la communication et représentation de l'ECFR Sud-Gard.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, elle entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est proposé au Bureau Syndical :

- D'approuver la convention de partenariat avec le CAUE du Gard pour l'accueil du guichet unique ECFR sur le territoire jusqu'au 31/12/2027 ;
- D'autoriser le Président à signer la présente convention,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 28.01.2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte  
PÉTR  
Vidourle  
Camargue

Syndicat Mixte  
PÉTR  
Vidourle  
Camargue